

Union Régionale d'Art Photographique du Nord-Pas-de-Calais

41 Rue Albert Camus 62000 ARRAS Tél : 06 10 82 50 19 courriel : daniele.pruvot@wanadoo.fr

RÈGLEMENT DES CONCOURS RÉGIONAUX PAPIER Noir et Blanc et PAPIER Couleurs de l'UR 01 2016-2017

Conditions de participation

- Peuvent participer à ces concours :
 - les auteurs membres des clubs affiliés à la FPF (Fédération Photographique de France), ou individuels, qu'ils soient adhérents à la FPF ou non
 - les auteurs extérieurs non affiliés à la FPF puisque ces concours sont « open ».
- Mais seuls les auteurs à jour de leur cotisation fédérale 7 (sept) jours avant la date du jugement régional pourront, en cas de sélection, participer au concours national 2 correspondant.
- Le thème est libre quant au sujet et aux procédés utilisés. L'auteur prend la responsabilité des sujets présentés et il doit respecter le droit d'auteur et le droit à l'image.
- Il est interdit de présenter la même année le même sujet sous des formes différentes aux différents concours.
- Les inscriptions se font en ligne sur le site Web de l'UR01 avant la date de clôture fixée pour le concours, ceci pour permettre la préparation à la gestion informatisée des résultats.
- Il est demandé lors de l'inscription sur le site des concours de télécharger les fichiers numériques des images qui participent au concours : toutes les indications concernant leurs dimensions et leurs poids sont données sur le site.
- Il est recommandé d'envoyer par la poste ou de déposer les colis photos avant la date du concours. Toutefois les auteurs pourront à titre exceptionnel apporter eux-mêmes leurs oeuvres au plus tard le jour du concours et une heure avant le début de la compétition.
- **Le nombre de photos présentées par club est illimité.**
- **Le nombre de photos par auteur est limité à 5.**
- L'inscription au concours vaut adhésion aux différents points inscrits dans le règlement.

Ces concours qui constituent l'épreuve de sélection pour les Concours Nationaux de la Fédération Photographique de France sont placés sous l'autorité de leur Commissaire régional respectif ou de son remplaçant désigné par le Bureau de l'UR.

Dispositions proposées et adoptées par l'Assemblée générale 2013 :

- Il faut donner la possibilité aux membres des clubs concurrents en N1 ou en Coupe de France qui ne figurent pas dans la sélection de leur club pour le N1 ou pour la Coupe de France – et c'est, d'ailleurs, leur droit le plus strict - de se présenter au concours régional : ils constituent ainsi ce qu'on appelle, au niveau de la Fédération, une seconde équipe. Ces auteurs peuvent faire partie de la sélection pour le national 2 mais ils ne pourront pas aller au-delà car il s'agit ensuite de classement de club.
- Pour pouvoir continuer à rencontrer les photographes qui sont en N1 ou en Coupe de France et afin de donner à tous la possibilité de voir vraiment leurs travaux, ces auteurs seront invités à présenter des images durant l'après-midi de chaque concours, après le jugement : ils pourront ainsi en parler et recueillir aussi l'analyse des juges.

Présentation des oeuvres:

- Elles doivent être présentées sur des supports cartonnés 30 x 40 cm **suffisamment rigides et d'une épaisseur totale ne dépassant pas 2mm.**
- Elles ne doivent comporter **aucune indication au recto.**
- **Au verso** le support doit être vierge de toute indication autre que celles portées sur l'**étiquette afférente à la compétition.**
- Cette **étiquette** normalisée doit être **collée en haut et à gauche**, elle détermine le sens de présentation de l'oeuvre pour le jugement. **Elle est obtenue lors de l'inscription sur le site** en téléchargeant le fichier correspondant. Elle comprend obligatoirement
 - le Nom et le prénom de l'auteur
 - le nom du club - le titre de l'oeuvre
- le numéro de la carte fédérale
- le numéro de colis
- le code barre de la compétition
- le numéro de la photo dans la compétition

Union Régionale d'Art Photographique du Nord-Pas-de-Calais

41 Rue Albert Camus 62000 ARRAS Tél : 06 10 82 50 19 courriel : daniele.pruvot@wanadoo.fr

Jugement du concours

- **Composition du jury** : trois personnes au minimum dont au moins deux seront photographes, extérieurs ou non à l'Union régionale mais n'ayant pas de lien direct avec les clubs concourant dans la compétition qu'ils jugent.
- Le jugement s'effectue sur table. Trois ensembles de tables de six mètres sont nécessaires. Les photos, réparties en six tas et présentées en préservant l'anonymat, sont examinées successivement par les trois juges et rassemblées en face des notes de six à vingt (portées sur des étiquettes collées sur les tables de jugement). Après chaque passage de juge, les assesseurs reportent les notes attribuées à l'image sur l'étiquette apposée au dos de l'oeuvre. À la fin du jugement les notes sont entrées dans l'ordinateur et traitées par le logiciel de gestion des compétitions de la FPF dans la version en vigueur pour la saison concernée.
- Les juges attribueront une note de 6 à 20.
- Les **auteurs** seront classés sur les **trois meilleures notes** qu'ils ont obtenues.
- Les **clubs** sont classés sur les **quinze meilleures notes**.

Recommandations données aux juges: *Il est impératif d'effectuer un étalement des notes de 6 à 20 car il s'agit d'un jugement comparatif des photos en présence.*

Dans le cas où plusieurs images seraient ex aequo, dans la limite des quotas, les trois Juges seraient amenés à choisir parmi ces dernières celles qui concourront au National 2.

Des prix et récompenses peuvent être attribués.

Les photos retenues pour le Concours National 2 correspondant seront gardées par le Commissaire, les autres étant restituées aux auteurs sur place. À défaut elles peuvent être retournées dans la quinzaine qui suit la compétition à condition que l'auteur ait fourni l'emballage réutilisable et qu'il ait joint à son colis le montant des frais d'expédition.

Le quota attribué à l'UR pour la participation à la compétition nationale sera annoncé lors de la compétition.

RAPPEL DE QUELQUES ASPECTS DES PRESCRIPTIONS NATIONALES VALABLES POUR TOUS LES CONCOURS RÉGIONAUX

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ont donc toujours le droit de participer et d'être sélectionnés :

- Tous les adhérents FPF ne participant pas déjà à une Compétition Nationale dans la discipline (Coupe de France ou National 1). Un auteur ayant plusieurs Cartes ne peut participer qu'à une seule Compétition par discipline.
- Liberté est laissée aux U.R. de faire participer, « hors concours » et « hors classement », les images d'auteurs fédérés participant en « Coupe de France » ou en « National 1 ».

2. SÉLECTION POUR LE « CONCOURS NATIONAL 2 »

- Les Prescriptions communes à toutes les Compétitions organisées par la FPF s'appliquent aux Concours Régionaux.
- Seuls les concurrents à jour de leur Cotisation Fédérale, 7 (sept) jours avant la date du jugement régional, seront sélectionnés. Les Clubs sont responsables des informations écrites sur les bordereaux et doivent communiquer les numéros des Cartes « Photographe FPF » expédiées en retard par la Fédération. Toutes infractions à cet article entraînent l'élimination des photos sélectionnées.
- Les photos des Individuels FPF, à jour de leur Cotisation Fédérale, seront sélectionnées pour le « National 2 », hors quota de l'U.R., (décision prise au Congrès 2002), leurs notes devront être supérieures ou égales à celles de la dernière photo sélectionnée par la règle du quota.

Union Régionale d'Art Photographique du Nord-Pas-de-Calais

41 Rue Albert Camus 62000 ARRAS Tél : 06 10 82 50 19 courriel : daniele.pruvot@wanadoo.fr

- Les concurrents extérieurs au mouvement fédéral ne peuvent pas être sélectionnés.
- Les meilleures images sont présentées au « Concours National 2 », suivant les quotas définis par les Commissaires Nationaux pour chaque discipline.
- En cas d'ex æquo, les places au « National 2 » seront attribuées en priorité aux Clubs auxquels il manquerait 1 (une) ou 2 (deux) photos pour atteindre les 6 (six) permettant le classement du club au « National 2 » sur 6 photos, puis par une sélection entre ces ex-æquo, le cas échéant.
- La participation au « Concours Régional » implique l'acceptation par les participants de laisser monter leurs images en cas de sélection pour le « National 2 ».
- L'ensemble des Clubs ayant des photos sélectionnées doit monter en « National 2 » ; il est interdit d'échanger des images ou de modifier le nombre des images attribuées, a posteriori du jugement.

Pour garantir la qualité des photos reproduites dans les différents médias fédéraux (après le classement des Nationaux 2), il pourra être demandé aux concurrents de fournir au commissaire régional - pour envoi au commissaire national - le fichier haute définition (format A4 en 300 dpi JPEG qualité maximale, par exemple : 12 pour Photoshop, exempt de tout profil colorimétrique d'impression) selon les besoins de la FPF.